

HABILITATION ÉLECTRIQUE VÉHICULE ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE : OBTENEZ L'HABILITATION ÉLECTRIQUE B1L, B1VL, B2L, B2VL, BRL, BCL, BOL



DÉLAI D'ACCÈS :
72 HEURES

DURÉE :
14 HEURES (2 JOURS)

PRIX :
910€ HT / 1092€ TTC*

FORMATION :
PRÉSENTIEL

PARCOURS :
NON-DIPLOMANT

CAPACITÉ D'ACCUEIL :
JUSQU'À 8 APPRENANTS

TAUX DE SATISFACTION :
NÉANT

TAUX DE RÉUSSITE GLOBALE :
NÉANT

TAUX D'ABANDON :
NÉANT

L'ensemble des indicateurs de performance se réfèrent aux sessions 2024

PROGRAMME DE LA FORMATION

Cette formation habilitation électrique véhicule électrique ou hybride d'une durée de deux jours, vous permettra d'obtenir l'habilitation électrique suivant la norme NF C18-550 (obligation légale de l'employeur).

Cette habilitation pour véhicule électrique concerne tout personnel étant amené à travailler à proximité de pièces nues sous tension. A l'issue du stage et d'une évaluation, un avis à la formation, mentionnant la réussite ou non du stagiaire à l'évaluation finale, est remis à chaque apprenant et, le cas échéant, le passeport de formation est mis à jour.

Prérequis :

- Socle de compétence de base
- Le stagiaire devra se munir de ses vêtements de travail et de chaussures de sécurité

Pour qui :

- Personnel chargé de faire exécuter des opérations d'entretien, de maintenance
- Salarié chargé d'exécuter des travaux et des mises en sécurité des véhicules électriques ou hybrides

Modalité d'accès :

Processus de préinscription par mail :
info@fpa-hse.fr
Ou via notre site internet :
<https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/>
Ou par téléphone :
03.29.27.31.07

Contacts :

Pôle Direction : Le bureau de l'association de gestion du CFA FPA-HSE FRANCE. Le Président est élu pour un mandat de 3 ans.

Pôle Administratif : Responsable - BONNET Margot

Pôle Comptabilité : Responsable - DUREUX Louisa
Comptable - DUREUX Sarah

Pôle Pédagogique : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Qualité : Responsable - SABATIER Margaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1 CONNAÎTRE LE RISQUE ÉLECTRIQUE D'UN SYSTÈME HYBRIDE ET SAVOIR S'EN PROTÉGER

2 APPLIQUER LES PRESCRIPTIONS DE SÉCURITÉ LIÉES AUX TRAVAUX SUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

3 PRÉPARER L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RESULTATS :

- Évaluation des objectifs pédagogiques par un quiz amont / aval

RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

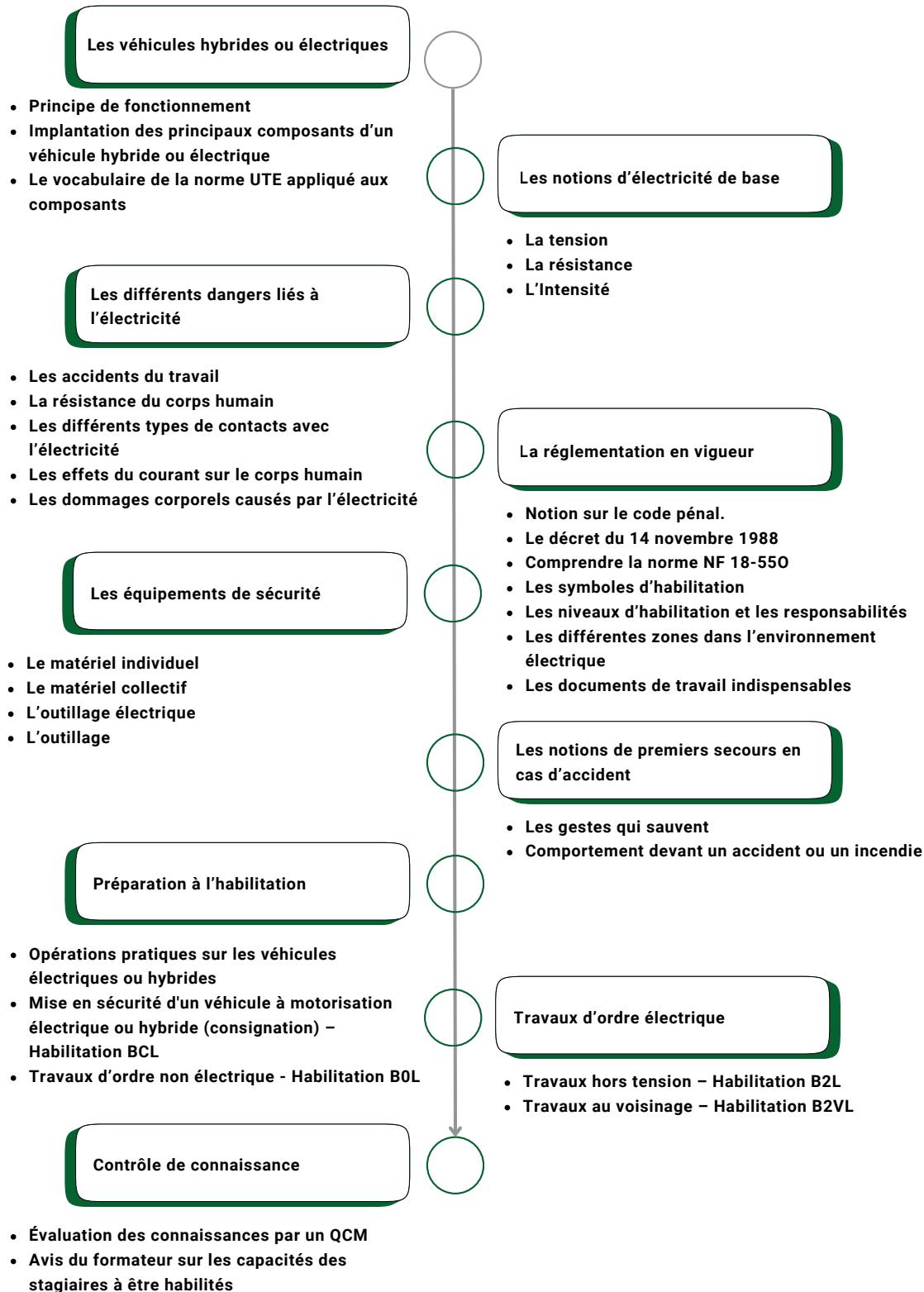
- Expositives, participatives et actives
- Travaux individuels et en sous-groupes

ACCESSIBILITÉ :

Nos formations à distance sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous réserve d'adaptations possibles. Les supports sont transmis dans des formats numériques accessibles (PDF lisibles par lecteur d'écran, police sans empattement, contraste adapté). Les vidéos sont sous-titrées sur demande. La plateforme utilisée (Zoom, Teams, ou autre) permet l'affichage en plein écran, l'utilisation de sous-titrage automatique et l'accès via lecteur d'écran. Un référent handicap est disponible pour étudier chaque situation individuelle et proposer des aménagements (temps supplémentaire, reformulation des consignes, assistance technique, etc.). Pour toute demande d'aménagement, merci de contacter notre référent handicap à l'adresse suivante : DUREUX Frédéric - info@fpa-hse.fr - 06.18.30.36.01



CONTENU DE LA FORMATION :



*Tarifs préférentiels adhérents FNA Alsace-Lorraine

** Conformément à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, tout candidat à la formation dispose d'un droit de recours en cas de contestation des conditions ou des résultats de l'évaluation. Une procédure de recours est mise à disposition sur simple demande auprès du référent pédagogique DUREUX Louisa 06.66.85.03.37 louisa.dureux@fpa-hse-france.fr.. Le recours doit être formulé par écrit (mail ou courrier) dans un délai de 15 jours après la notification des résultats. Conformément à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, tout candidat à la formation dispose d'un droit de recours en cas de contestation des conditions ou des résultats de l'évaluation. Une procédure de recours est mise à disposition sur simple demande auprès du référent pédagogique DUREUX Louisa 06.66.85.03.37 louisa.dureux@fpa-hse-france.fr. Le recours doit être formulé par écrit (mail ou courrier) dans un délai de 15 jours après la notification des résultats.

*** Si vous souhaitez nous faire part d'une réclamation, nous vous invitons à nous contacter par mail : info@fpa-hse.fr

À réception de votre réclamation, FPA-HSE France revient vers vous dans un délai de 5 jours ouvrés et vous tient informés des actions complémentaires mises en œuvre.